



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford



PROVINCE DE QUÉBEC

MRC D'ARTHABASKA

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

Projet de Procès-verbal de la séance **ordinaire** du conseil municipal de Saint-Louis-de-Blandford tenue le **5 mars à 19 h 00**, à la salle du conseil, située au 80, rue Principale, à Saint-Louis-de-Blandford.

Monsieur le maire, Yvon Carle, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège # 1 Mme Chantale Komlosy **Absente**

Siège # 2 M. Marc Bédard

Siège # 3 M. François-Michel Bonneau-Leclerc **Absent**

Siège # 4 Mme Sylvie Salois

Siège # 5 Mme Élisabeth Hamel

Siège # 6 Mme Lucie Crête

Mme Lisa Lee Farman, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Yvon Carle, constate le quorum à 19H01 et déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

5 MARS 2024

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2024
4. Présentation des comptes payés et à payer
5. Deck hockey et centre récréatif
6. Subvention fête nationale
7. Activités de la fête nationale
8. Pêche en herbe
9. Ligue de balle – prêt terrain
10. Sorties du camp de jour 2024
11. Autorisation de signer l'entente de service Rhésus pour ACRONIS
12. Demande de financement de la FADOQ
13. Autorisation d'ajouter le module T4/R1 - INFOTECH
14. Autorisation de retirer un accès à Réseau Biblio et d'acheter une carte cadeau
15. Autorisation d'achat d'asphalte froide
16. Autorisation de refaire les abris des joueurs du terrain de balle
17. Autorisation d'achat d'un compacteur pour la voirie
18. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) : Aliénation concernant le lot 4 477 810 cadastre du Québec
19. Résolution d'acceptation cautionnement emprunt-Municipalité MRCA
20. Mise à jour des membres du comité CCU et autorisation de formation.
21. Autorisation de faire diverses demandes de prix.
22. Dépôt bilan de la Fête d'hiver du 24 février



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

- 23. Entente de service d'inspection MRC Arthabaska et désignation de personnes et fonctionnaires responsables
- 24. Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada
- 25. Divers ouvert
- 26. Période de questions
- 27. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil via l'avis de convocation aux élus.

(2024-03-37)

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Sylvie Salois et appuyé par monsieur Marc Bédard et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2024-03-38)

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux conseillers et conseillères ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Crête, et appuyé par madame Sylvie Salois et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2024-03-39)

4. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et conseillères ont reçu la liste des comptes à payer ;

EN CONSÉQUENCE,

La directrice générale dépose, à cette séance du conseil, la liste détaillée des comptes payés et à payer.

Il est proposé par madame Élisabeth Hamel, et appuyé par madame Sylvie Salois et résolu d'approuver le présent rapport des revenus et des dépenses à payer et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement.

Les revenus et les dépenses sont :

Revenus	
Taxes / mutations	3 449.86 \$
Location de salle et GYM	865.43 \$
Revenus divers	46 032.09\$
Total	50 347.38\$
Dépenses	
Paies élus	3 848.31 \$
Salaires employés	11 823.24 \$
Comptes payés	3 157.38 \$
Comptes à payer	127 022.93 \$
Total	145 851.06 \$

ADOPTÉE à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

(2024-03-40)

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

5. DECK HOCKEY ET CENTRE RÉCRÉATIF

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité met disponible la surface de « deck hockey » aux citoyens et désire encadrer l'utilisation de celle-ci :

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Crête et **appuyé** par monsieur Marc Bédard et **résolu à l'unanimité des conseillers présents;**

QUE la résolution 2022-07-015 demeure en vigueur quant aux règlements suivants :

- En tout temps, les utilisateurs devront porter un casque
- En tout temps, les bâtons devront être dépourvus de tape sur leur palette
- Lors de match, en plus du casque, les joueurs devront porter des jambières et des gants

QUE les inscriptions au deck hockey seront du 1^{er} au 25 avril au montant de 50\$ par enfant ou par adulte et que les non-résidents pourront s'inscrire au montant de 60\$;

QUE le deck hockey aura lieu pendant 10 semaines du 29 mai au 14 août, sauf durant les semaines de la construction se sera fermé;

QUE la location sera possible en dehors des heures réservées à l'accès libre au montant de 60 \$ pour 1h30;

QU'il est autorisé à monsieur Jonathan Provencher d'obtenir le terrain de deck hockey gratuitement pour une journée de son choix afin de faire un tournoi de deck dont les bénéfices serviront à acheter des chandails pour le deck hockey.

QUE le centre récréatif soit ouvert du 27 mai au 15 septembre, sauf durant les semaines de la construction celui-ci sera fermé, et il est résolu d'établir l'horaire suivante :

Accès libre :

- Du lundi au vendredi de 18 h30 à 21 h30.
- Le samedi de 12 h à 17 h.
- Le dimanche fermé.

ADOPTÉE à l'unanimité.

6. SUBVENTION FÊTE NATIONALE

(2024-03-41)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité tiendra une programmation pour la Fête Nationale;

CONSIDÉRANT QU' il peut y avoir des sources de financement disponibles ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Salois et **appuyé** par madame Élisabeth Hamel et **résolu à l'unanimité des conseillers présents;**



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à déposer des demandes d'aide financière en lien avec la fête nationale.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer toute entente ou autres documents en lien avec ces demandes.

ADOPTÉE à l'unanimité.

7. ACTIVITÉS DE LA FÊTE NATIONALE

CONSIDÉRANT que le conseil a autorisé des festivités pour la fête de la Saint-Jean-Baptiste le 23 juin 2024;

(2024-03-42)

Il est proposé par monsieur Marc Bédard et **appuyé** par madame Sylvie Salois et **résolu à l'unanimité des conseillers présents;**

QUE les élus autorisent de retenir les services des Fous de la Scène au montant de 4 950\$ + taxes et de réserver l'Agence Mario Vaillancourt artificier professionnel pour des feux d'artifices au montant de 2 500\$ + taxes.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2024-03-43)

8. PÊCHE EN HERBE

Il est proposé par madame Élisabeth Hamel et **appuyé** par monsieur Marc Bédard et **résolu à l'unanimité des conseillers présents;**

QUE les élus autorisent la tenue de la fête de la pêche le 9 juin prochain;

QUE pour l'occasion les élus autorisent

- de réserver Les Jiggeux au montant de 220\$;
- d'ensemencer des truites pour un montant de plus ou moins 320\$;
- d'acheter une canne à pêche aux nouveaux enfants inscrits.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2024-03-44)

9. LIGUE DE BALLE – PRÊT TERRAIN

CONSIDÉRANT QUE la saison de balle devrait débuter en mai ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire poursuivre l'entente conclue l'année dernière avec M. Jonathan Provencher, organisateur ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Crête et **appuyé** par monsieur Marc Bédard et **résolu à l'unanimité des conseillers présents;**

QUE le conseil propose de poursuivre la même entente que l'année dernière, soit : la Municipalité prête gratuitement le terrain et s'occupe uniquement de la tonte du gazon.

ADOPTÉE à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

(2024-03-45)

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

10. SORTIES DU CAMP DE JOUR 2024

Il est proposé par madame Élisabeth Hamel et **appuyé** par madame Sylvie Salois et **résolu à l'unanimité des conseillers présents;**

QUE le conseil autorise 3 sorties au camp de jour 2024 soit : un voyage à 20\$, un voyage à 25\$ et un autre à 30\$ et que les parents devront réserver ceux-ci à l'inscription et qu'il n'y aura pas de service de garde ou de camp de jour offerts les journées des voyages pour ceux qui ne veulent pas y adhérer;

QUE le camp de jour sera fermé le 1^{er} juillet 2024;

QU'IL est autorisé d'ajouter à la fiche d'inscription la commande des chandails et que ceux-ci seront commandés par la suite.

QU'il est autorisé à Mélanie Allaire, technicienne aux loisirs, de s'occuper d'une page Facebook pour le camp de jour.

ADOPTÉE à l'unanimité.

11. AUTORISATION DE SIGNER L'ENTENTE DE SERVICE RHÉSUS POUR ACRONIS

CONSIDÉRANT QU'IL est très important de sauvegarder les données de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Crête et **appuyé** par madame Élisabeth Hamel et **résolu à l'unanimité des conseillers présents;**

QUE le conseil autorise la directrice générale à signer l'entente au service sauvegarde ACRONIS par l'intermédiaire de RHÉSUS pour la sauvegarde des données municipales;

QU'UN montant de 844.68\$ plus taxes est prévu pour l'installation avec ensuite une dépense mensuelle de 110\$ plus taxes pour l'année 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité.

12. DEMANDE DE FINANCEMENT DE LA FADOQ

CONSIDÉRANT QUE La FADOQ demande aux élus une aide financière pour leur activité cabane à sucre en mars;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Crête et **appuyé** par madame Sylvie Salois et **résolu à l'unanimité des conseillers présents;**

QUE le conseil autorise la directrice générale à verser à la FADOQ une somme de 300\$ pour leur activité de cabane à sucre;

Adoptée à l'unanimité.

(2024-03-46)

(2024-03-47)



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

13. AUTORISATION D'AJOUTER LE MODULE T4/R1 - INFOTECH

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement oblige maintenant de fournir les **T4/R1** de façon électronique et qu'il est nécessaire d'avoir un module de compatibilité supplémentaire dans Sygem;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Crête et **appuyé** par madame Sylvie Salois et **résolu à l'unanimité des conseillers présents;**

(2024-03-48)

QUE le conseil autorise la directrice générale à acheter le module T4/R1 au montant de 500\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité.

14. AUTORISATION DE RETIRER UN ACCÈS À RÉSEAU BIBLIO ET D'ACHETER UNE CARTE CADEAU

(2024-03-49)

CONSIDÉRANT QU'après vérification auprès des bénévoles de la bibliothèque, il a été confirmé qu'il n'est pas nécessaire d'avoir deux accès à réseau biblio;

CONSIDÉRANT QUE LES bénévoles de la bibliothèque ont besoin parfois de faire des achats pour faire leurs activités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Élisabeth Hamel et **appuyé** par monsieur Marc Bédard et **résolu à l'unanimité des conseillers présents;**

QUE le conseil autorise la directrice générale à faire retirer un des deux accès et à payer la quote-part 2024 au réseau biblio.

QUE le conseil autorise la directrice générale à acheter une carte cadeau Dollarama au montant de 100\$ pour les bénévoles de la bibliothèque et qu'un rapport des dépenses devra être remis à la direction par les bénévoles.

Adoptée à l'unanimité.

15. AUTORISATION D'ACHAT D'ASPHALTE FROIDE

(2024-03-50)

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix pour de l'asphalte froide ont été faits à 3 endroits et que le moins cher était chez Sel Warwick;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Salois et **appuyé** par monsieur Marc Bédard et **résolu à l'unanimité des conseillers présents;**

QUE le conseil autorise d'acheter 2 palettes d'asphalte froide chez Sel Warwick au montant de 9.25\$ le sac.

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

16. AUTORISATION DE REFAIRE LES ABRIS DES JOUEURS DU TERRAIN DE BALLE

Il est proposé par madame Lucie Crête et **appuyé** par madame Élisabeth Hamel et **résolu à l'unanimité des conseillers présents;**

QUE le conseil autorise de refaire les cabanes des joueurs au terrain de balle;

Adoptée à l'unanimité.

17. Autorisation d'achat d'un compacteur pour la voirie

Il est proposé par madame Sylvie Salois et **appuyé** par monsieur Marc Bédard et **résolu à l'unanimité des conseillers présents;**

QUE le conseil autorise l'achat d'un compacteur pour la voirie.

ADOPTÉE à l'unanimité.

18. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) : Aliénation concernant le lot 4 477 810 cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QUE Me Julie Bergeron, notaire et mandataire pour la succession Jean-Paul Robidoux dit Pichette demande à la CPTAQ une autorisation afin de permettre l'aliénation du lot 4 477 810 cadastre du Québec à la faveur de monsieur Gilles Robidoux;

CONSIDÉRANT QUE la demande analysée par la municipalité de Saint-Louis de Blandford vise le lot 4 477 810 ayant une superficie de 8,6 hectares ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gilles Robidoux souhaite simplement acquérir les droits de propriété indivis de son frère François Robidoux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a analysé le détail des travaux selon les critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants est un sol organique de classe 4 ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur indique que l'utilisation du lot restera à vocation agricole ;

CONSIDÉRANT QU'IL n'y aura pas d'impact négatif sur l'homogénéité, la préservation et la constitution des propriétés visé par la demande ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité ;

Il est proposé par monsieur Marc Bédard et **appuyé** par madame Sylvie Salois et **résolu à l'unanimité des conseillers présents;**

QUE le conseil de Saint-Louis-de-Blandford appuie la demande d'autorisation et recommande l'acceptation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la demande visant à permettre l'aliénation

(2024-03-51)

(2024-03-52)

(2024-03-53)



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

du lot 4 477 810 cadastre du Québec à la faveur de monsieur Gilles Robidoux.

Adoptée à l'unanimité

19. Résolution d'acceptation cautionnement emprunt-Municipalité MRCA

RECONNAISSANCE ET ACCEPTATION DE LA PARTICIPATION DE LA MRC D'ARTHABASKA À UNE ENTREPRISE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ PROVENANT D'UNE SOURCE ÉOLIENNE

(2024-03-54)

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Arthabaska a adopté une résolution portant le numéro 2023-09-2922, en date du **6 septembre 2023**, énonçant son intention de participer à l'exploitation d'une entreprise de production d'électricité provenant d'une source éolienne conformément à sa compétence prévue à l'article 111 de la *Loi sur les compétences municipales*, dans le cadre d'un projet déposé conjointement entre la MRC et un producteur privé en réponse à l'appel d'offres d'Hydro-Québec portant le numéro A/O 2023-01 ;

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} février 2024, la MRC d'Arthabaska a notifié la municipalité de son intention de participer à l'exploitation d'une telle entreprise de production d'électricité provenant d'une source d'énergie éolienne conformément à l'article 111.1 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QU'afin de pourvoir aux sommes requises à sa participation financière à ce projet éolien, la MRC d'Arthabaska entend procéder à un emprunt, lequel demeure sujet à l'approbation des autorités compétentes.

Il est proposé par monsieur Marc Bédard et **appuyé** par madame Sylvie Salois et **résolu à l'unanimité des conseillers présents**;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil de la municipalité reconnaisse et accepte la participation de la MRC à l'entreprise de production d'électricité mentionnée au préambule ainsi que l'emprunt y étant afférent et accepte, au besoin, de se porter caution des obligations qui en découle ;

QUE le maire ou la directrice générale soient autorisés à effectuer toute formalité nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité.

20. Mise à jour des membres du comité CCU et autorisation de formation.

CONSIDÉRANT QU'il faut mettre à jour les membres du comité consultatif d'urbanisme CCU ;

(2024-03-55)

Il est proposé par madame Élisabeth Hamel et **appuyé** par monsieur Marc Bédard et **résolu à l'unanimité des conseillers présents**;

QUE le conseil municipal nomme :

Jules Vigneault, Président
Yvon Carle, Vice-Président
Lucie Crête
Sylvie Salois
Julie Rioux
Yves Proulx



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

QUE chaque membre du **comité consultatif d'urbanisme CCU** devra suivre une formation obligatoire en juin payée par la municipalité.

QUE les rencontres du CCU sont convoquées et dirigées par l'urbaniste de la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité.

21. Autorisation de faire diverses demandes de prix.

CONSIDÉRANT QUE plusieurs travaux seront en chantiers en début d'été;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Élisabeth Hamel et **appuyé** par madame Sylvie Salois et **résolu à l'unanimité des conseillers présents;**

QUE le conseil autorise la directrice générale a demandé des prix pour différents services et projets selon les besoins de la municipalité afin de lui présenter les meilleurs prix pour chacun des projets.

ADOPTÉE à l'unanimité.

22. Dépôt du bilan de la Fête d'hiver du 24 février

Il est déposé par la directrice générale que le bilan des activités de la fête d'hiver 2024 a été remis à chacun des élus(es) par la technicienne aux loisirs Mélanie Allaire et qu'il est ci-joint en annexe et que l'activité a respecté le budget.

23. Entente de service d'inspection MRC Arthabaska et désignation de personnes et fonctionnaires responsables

CONSIDÉRANT l'entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska relativement à l'application des règlements d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford;

CONSIDÉRANT les modalités applicables à ce service d'inspection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Élisabeth Hamel et **appuyé** par madame Sylvie Salois et **résolu à l'unanimité des conseillers présents;**

QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford désigne les personnes suivantes, à titre de personnes désignées au sens de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales et de fonctionnaires responsables pour l'application et l'émission des permis prévus par la réglementation d'urbanisme, incluant les permis de puits et d'installation septique :

- Amélia Lacroix
- Daniel Moreau
- Édouard Beaurivage
- Pénélope Houle
- Philippe Habel
- Vincent Roy

(2024-03-56)

(2024-03-57)



No de résolution
ou annotation

(2024-03-58)

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford s'engage à souscrire et maintenir en vigueur une assurance responsabilité civile, incluant celle relative à l'erreur ou l'omission, pour la fourniture de ce service par les personnes ci-haut désignées.

ADOPTÉE à l'unanimité.

24. Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être substantiellement majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Marc Bédard et **appuyé** par madame Sylvie Salois et **résolu à l'unanimité des conseillers présents;**

QUE la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford demande aux gouvernements du Québec et du Canada



No de résolution
ou annotation

(2024-03-59)

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- De doubler les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une indexation annuelle de 3,5% de l'enveloppe pour la durée de l'entente;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux et des ouvrages de rétention dans les travaux admissibles.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, aux députés Alain Rayes et Éric Lefebvre, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉE à l'unanimité.

25. DIVERS OUVERT

LE POINT SUIVANT EST AJOUTÉ :

25.1 DEMANDE DE FINANCEMENT DE XAVIER MICHAUD POUR LE CHAMPIONNAT CANADIEN JUVÉNILE DE BALLON SUR GLACE AU MANITOBA.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de financement de Xavier Michaud résident à Saint-Louis-de-Blandford pour une campagne de financement comme joueur dans l'équipe de ballon balais de Lanaudière qui sera au championnat Canadien Juvénile les 3-4-5-6 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Crête et **appuyé** par monsieur Marc Bédard et **résolu à l'unanimité des conseillers présents;**

QUE le conseil accepte de verser le montant de 200\$ à Xavier Michaud pour son voyage au championnat canadien de ballon balais au Manitoba les 3-4-5-6 avril 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

26. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens présents sont invités à poser leurs questions.

- 1- **Monsieur Alain Deneault** fait un commentaire sur le projet Éolienne. Il mentionne qu'à son avis le projet sera très rentable.
- 2- **Monsieur Claude Beaudoin** : Il demande si les suivis et les permis d'urbanisme seront fait par la MRC. On lui répond que oui et que c'est ainsi depuis quelques années.
- 3- **Monsieur Claude Beaudoin** : Il demande qui va assurer la conformité des fosses septiques. Il lui est répondu que les fosses sont vidangées par Gaudreau, mais que la vérification d'une conformité aux règlements se fait par l'urbanisme.
- 4- **Monsieur Alain Goupil** : Il demande plus de détail sur les frais d'Avocats DHC. Il lui est répondu que le contenu des dossiers juridiques demeure confidentiel.
- 5- **Monsieur Michel Giguère** : Mentionne que le rang 10 ouest fait parti du PTI depuis plusieurs années mais que l'asphaltage de celui-ci n'est toujours pas fait et se demande pourquoi le 11^e rang a été fait avant. On lui explique que la municipalité peut asphaltter quand il y a des subventions pour cela. Que présentement il n'y en a pas. Aussi les gens du 11^e rang se sont déplacés pendant environ 10 ans avant d'obtenir celui-ci. Il est aussi dit que dans le PTI on prévoit faire le rang St-François et ensuite le 10^e Rang Ouest.

27. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés ;

Il est proposé par madame Élisabeth Hamel, de lever l'assemblée à 20h21.

Yvon Carle
Maire

Lisa Lee Farman
directrice générale et greffière-trésorière

Le maire, M. Yvon Carle, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

(2024-03-60)